

PROGRAMME DE COOPÉRATION FRANCO-LITUANIEN DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE *GILIBERT*

Procès-verbal

du 9^e Comité franco-lituanien du programme *Gilibert*,
réuni le 26 septembre 2018 à Paris

Dans le cadre de la mise en oeuvre du programme *Gilibert* signé le 10 février 2010 (renouvelé jusqu'à fin 2020) entre le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, représenté par l'Ambassade de France en Lituanie et par le Ministère lituanien de l'Éducation et de la Science (ci-après dénommés les Parties), la 9^e réunion du Comité franco-lituanien de sélection des projets scientifiques (ci-après le Comité mixte) a eu lieu le 26 septembre 2018.

1. La liste des membres des délégations française et lituanienne figure en annexe 1, partie intégrante du procès-verbal.

2. Les Parties se félicitent des 12 dossiers déposés dans le cadre de ce huitième appel à projets. Parmi ceux-ci le Comité mixte a décidé d'en retenir 5 et 3 projets sont placés en liste complémentaire.

Le projet (les projets) de liste supplémentaire ne peut être financé que si le.a chef.fe de projet de la liste principale refuse de mettre en oeuvre le projet (*en cas de modification des conditions de financement, ou autre*) ou si les budgets disponibles le permettent

3. La liste des projets retenus pour les années 2019 et 2020 est présentée en annexe 2, qui est partie intégrante du procès-verbal.

4. Une répartition détaillée des fonds alloués aux projets retenus pour l'année 2019 est présentée dans l'annexe trois (3) du procès-verbal et, pour l'année 2020, dans l'annexe quatre (4) du procès-verbal, qui font partie intégrante du procès-verbal.

5. Les deux Parties ont échangé des informations sur les nouvelles orientations de la politique scientifique et technologique en France et en Lituanie. Elles ont confirmé la nécessité de poursuivre leur coopération scientifique et technologique sur la base de la parité et de l'intérêt réciproque, dans le respect des priorités nationales en matière de développement de la science et de la technologie dans les deux pays.

6. Le Comité mixte a fixé le calendrier suivant pour les étapes de la mise en oeuvre du programme *Gilibert* :

- avant le 15 novembre 2018 : approbation des annexe trois(3) et quatre (4) (répartition détaillée des fonds alloués aux projets ;
- le 26 novembre 2018 : publication des projets retenus ;
- premier trimestre de 2019 : début de la mise en place des projets ;

- avant le 15 juin 2019 : échange des lettres officielles concernant la prolongation du programme « Gilibert » pour 5 ans ou préparation du nouveau programme.

La prochaine session du Comité mixte est prévue en 2020 (septembre-octobre) en Lituanie.

Ce procès-verbal a été rédigé en deux exemplaires originaux, en français et en lituanien, les deux faisant également foi.

Fait à Paris, le 26 septembre 2018.

**Pour le Ministère de l'Éducation et de la
Science de la République de Lituanie**

**Directeur du Département des études, de la
science et des technologies**

**Président du Comité franco-lituanien pour
la Partie lituanienne**



Albertas ŽALYS

**Pour le Ministère de l'Europe et des Affaires
étrangères**

**Conseiller de coopération et d'action
culturelle près de l'Ambassade de France en
Lituanie**

**Président du Comité franco-lituanien pour
la Partie française**



Jean – Marie SANI